



## ***Conseil d'Administration*** ***Du Jeudi 27 Février 2020 à 14h00***

Le vingt-sept Février deux mil vingt, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

**Présents** : Mmes Anne-Claude CABILIC, Camille TARAUD, Brigitte JARNY, Michelle JARNY, Alice MARTIN, Claudie GROISARD, Maguy DIMIER, VIAUD Isabelle et PRUDHOMME Anne-Marie

**Absent excusé** : M. Bruno NOURY

**Procuration** :

**Absents** : M. LEGEAY Jean-François, Mmes BOUTET Mireille et FRADET Claudette

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 Février 2020.

## ***A l'ordre du Jour :***

### **CCAS**

#### **1. Approbation du Compte de gestion et des Comptes administratifs 2019 CCAS ET BUDGETS ANNEXES.**

La Vice-Présidente rappelle le budget 2019 et présente,

- le compte administratif 2019 du C. C. A. S. et les délibérations qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
  
- le compte de gestion dressé par M. CENAC, le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vérification constat est fait que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

La Vice-Présidente demande donc de statuer sur la régularité des opérations et sur :

- 1) l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2) l'exécution de budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives;

**La Vice –Présidente propose :**

- ♦ **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2019
- ♦ **D'APPROUVER** les comptes administratifs du CCAS de l'exercice 2019
- ♦ **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ♦ **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2019
- ♦ **D'APPROUVER** les comptes administratifs du CCAS de l'exercice 2019
- ♦ **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019**  
**Centre Communal d'Action Sociale de l'Ile d'Yeu**

La Vice-Présidente rappelle les résultats des sections d'Investissement et de fonctionnement du CCAS pour l'année 2019 :

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultats de l'exercice 2019 (déficit)	- 63 832,56 €
Résultats antérieurs cumulés au 31-12-2018 (excédent)	234 720,51 €
<b>Résultats cumulés (excédent)</b>	<b>170 887,95 €</b>
Restes à réaliser	
Dépenses RAR 2019	41 097,00 €
Recettes RAR 2019	- €
Solde	-41 097,00 €
<b>Excédent d'investissement cumulé avant affectation</b>	<b>129 790,95 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2019 (excédent)	141 909,94 €
Résultats antérieurs cumulés au 31/12/2018	52 066,47 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation (déficit)</b>	<b>193 976,41 €</b>

La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessous), et l'inscription au budget 2020 de la reprise des résultats cumulés de 2019 :

<b>Besoin de financement en investissements</b>	- €
<b>Total à inscrire au compte 001 en recettes en section d'investissement</b>	129 790,95 €
<b>Total à inscrire au compte 002 en recettes en section de fonctionnement</b>	193 976,41 €

**La Vice –Présidente propose :**

- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats du CCAS sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessus), et l'inscription au budget 2020 de la reprise des résultats cumulés de 2019.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats du CCAS sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessus), et l'inscription au budget 2020 de la reprise des résultats cumulés de 2019.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

### 3. Budget 2020 CCAS

La Vice-Présidente présente les propositions budgétaires pour 2020.  
Voir annexe 5 – Budget Primitif 2020 – CCAS.

**La Vice –Présidente propose :**

- ◆ **D’ACCEPTER** le budget 2020 du CCAS (comme présenté dans les annexes jointes).
- ◆ **D’AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

Le Conseil d’Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ◆ **D’ACCEPTER** le budget 2020 du CCAS (comme présenté dans les annexes jointes).
- ◆ **D’AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

## MULTI-ACCUEIL

### 4. Affectations des résultats de l'exercice 2019 pour Multi-Accueil

La Vice-Présidente rappelle les résultats des sections d'Investissement et de fonctionnement du Multi-Accueil pour l'année 2019 :

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultats de l'exercice 2019 (excédent)	1 325,05 €
Résultats antérieurs cumulés au 31-12-2018 (excédent)	31 485,57 €
<b>Résultats cumulés (excédent)</b>	<b>32 810,62 €</b>
Restes à réaliser	
Dépenses RAR 2019	0 €
Recettes RAR 2019	0 €
Solde	0 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>32 810,62 €</b>
<b>Résultats de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2019	17 187,23 €
Résultats antérieurs cumulés au 31/12/2018	40 787,21 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation</b>	<b>57 974,44 €</b>

<b>Besoin de financement</b>	
<b>Total à inscrire au compte 001 en recettes d'investissement</b>	<b>32 810,62 €</b>
<b>Total à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement</b>	<b>57 974,44 €</b>

La Vice –Présidente propose :

- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats du MULTI ACCUEIL sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessus), et l'inscription au budget 2020 de la reprise des résultats cumulés de 2019.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats du MULTI ACCUEIL sur les comptes de report à nouveau (comme ci-dessus), et l'inscription au budget 2020 de la reprise des résultats cumulés de 2019.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Budget 2020 – MULTI-ACCUEIL**

Voir annexe 6 – Budget Primitif 2020 – MULTI ACCUEIL.

La Vice-Présidente propose d'accepter le budget tel que présenté en annexe et d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

**La Vice –Présidente propose :**

- ◆ **D'ACCEPTER** le budget 2020 du MULTI ACCUEIL (comme présenté dans les annexes jointes).
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ◆ **D'ACCEPTER** le budget 2020 du MULTI ACCUEIL (comme présenté dans les annexes jointes).
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

## **6. Accroissement saisonnier d'activité**

La Vice-Présidente informe l'assemblée qu'avec la saisonnalité, les demandes au multi-accueil sont plus importantes sur la période avril-septembre : augmentation de 3000h en moyenne par rapport aux six autres mois de l'année. Afin de mieux répondre aux besoins des familles et aux obligations règlementaires induites par l'augmentation de fréquentation, la Vice-Présidente propose le recrutement d'un agent social à temps non-complet (50%) du 31 mars au 30 septembre 2020.

**La Vice-Présidente propose :**

- ◆ **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**7. DM - Détermination des résultats de l'ERRD 2019 - EHPAD CALYPSO**

La Vice-Présidente indique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2019 de l'EHPAD Calypso et rappelle les résultats globaux à la clôture de l'exercice 2018 de la section d'investissement. Statuant sur l'exercice budgétaire 2019, le Conseil d'Administration du CCAS, arrête comme suit les résultats des différentes sections de l'ERRD 2019. Ces propositions devront être validées par les Autorités de Contrôle de Tarification (ARS Pays de la Loire et CD85).

<b>I) - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>
Dépenses 2019	- 33 360.68 €
Recettes 2019	5 278.89 €
Résultats de l'exercice 2019	- 28 081.79 €
Excédent de clôture au 31/12/2018	173 831.04 €
Résultats de clôture au 31/12/2019 à intégrer à l'EPRD 2020 (dont cautions reçues 14 818.14€)	<b>145 749.25 €</b>

<b>II) - SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>DEPENDANCE ET SOINS</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>
<b>Les résultats à affecter se présentent comme suit :</b>				
Total des mandats émis en 2019		717 164.37 €	602 508.45 €	1 319 672.82 €
Total des titres émis en 2019		723 571.32 €	619 248.21 €	1 342 819.53 €
Résultat de l'exercice 2019	Excédent	6 406.95 €	16 739.76 €	23 146.71 €
	Déficit			
Solde compte 110 - 119 (N-1 : 2018)	Excédent			
	Déficit (-)	-9 421.93 €	-13 319.49 €	-22 741.42 €
<b>Résultat au 31/12/2019 à affecter</b>	Excédent		<b>3 420.27 €</b>	<b>3 420.27 €</b>
	Déficit	<b>-3 014.98 €</b>		<b>-3 014.98 €</b>

La Vice-Présidente propose d'affecter le résultat des différentes sections tarifaires comme suit :

<b>III) - AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>DEPENDANCE ET SOINS</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>
110 - Report à nouveau - réduction des charges d'exploitation		3 420.27 €	3 420.27 €
119 - Report à nouveau déficitaire	-3 014.98 €		-3 014.98 €
<b>Total affecté</b>	<b>-3 014.98 €</b>	<b>3 420.27 €</b>	<b>405.29 €</b>

**La Vice-Présidente propose :**

- ♦ **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2019 indiqués ci-dessus ;
- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats de l'EHPAD « Les Chênes Verts » comme ci-dessus, et l'inscription à l'EPRD 2020 de la reprise des résultats cumulés de la section d'investissement.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ♦ **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2019 indiqués ci-dessus ;
- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats de l'EHPAD « Les Chênes Verts » comme ci-dessus, et l'inscription à l'EPRD 2020 de la reprise des résultats cumulés de la section d'investissement.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.



## 8. DM - Détermination des résultats de l'ERRD 2019 - EHPAD LES CHENES VERTS

La Vice-Présidente indique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2019 de l'EHPAD « LES CHENES VERTS » et rappelle les résultats globaux à la clôture de l'exercice 2018.

Statuant sur l'exercice budgétaire 2019, le Conseil d'Administration du CCAS, arrête comme suit les résultats des différentes sections de l'ERRD 2019. Ces propositions devront être validées par les Autorités de Contrôle de Tarification (ARS Pays de la Loire et CD85).

<u>I) - SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	TOTAL GÉNÉRAL
Dépenses 2019	- 157 693,79 €
Recettes 2019	76 745,05 €
Résultats de l'exercice 2019	- 80 948,74 €
Excédent de clôture au 31/12/2018	597 943,56 €
Résultats de clôture au 31/12/2019 à intégrer à l'EPRD 2020 (dont cautions reçues 32 929,20€)	516 994,82 €

<u>II) - SECTION D'EXPLOITATION</u>		HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
<b>Les résultats à affecter se présentent comme suit :</b>				
Total des mandats émis en 2019		1 450 322,94 €	1 197 684,54 €	2 648 007,48 €
Total des titres émis en 2019		1 455 092,64 €	1 200 030,14 €	2 655 122,78 €
Résultat de l'exercice 2019	Excédent	4 769,70 €	2 345,60 €	7 115,30 €
	Déficit	€	€	
Solde compte 110 - 119 (N-1 : 2018)	Excédent	1 643,19 €		1 643,19 €
	Déficit (-)		-2 070,95 €	-2 070,95 €
<b>Résultat au 31/12/2019 à affecter</b>	Excédent	<b>6 412,89 €</b>	<b>274,65 €</b>	<b>6 687,54 €</b>
	Déficit	- €	- €	- €

La Vice-Présidente propose d'affecter le résultat des différentes sections tarifaires comme suit :

<u>III) - AFFECTATION DES RESULTATS</u>	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
10687 - Compensation des charges d'amortissement	6 412,89 €		6 412,89 €
110 - Report à nouveau - réduction des charges d'exploitation		274,65 €	274,65 €
<b>Total affecté</b>	<b>6 412,89 €</b>	<b>274,65 €</b>	<b>6 687,54 €</b>

**La Vice-Présidente propose :**

- ♦ **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2019 indiqués ci-dessus ;
- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats de l'EHPAD « Les Chênes Verts » comme ci-dessus, et l'inscription à l'EPRD 2019 de la reprise des résultats cumulés de la section d'investissement.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ♦ **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2019 indiqués ci-dessus ;
- ♦ **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats de l'EHPAD « Les Chênes Verts » comme ci-dessus, et l'inscription à l'EPRD 2019 de la reprise des résultats cumulés de la section d'investissement.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### **9. EPRD 2020 - EHPAD « Les Chênes Verts » et « Calypso »**

La Vice-Présidente présente l'EPRD 2020 des deux EHPAD à l'assemblée.

L'EPRD doit être approuvé par les ACT (Conseil départemental de la Vendée et ARS des Pays de la Loire) pour autoriser les prix de journée « hébergement » et « dépendance ».

Pour permettre la gestion et le suivi budgétaire, il est nécessaire de procéder au vote de l'EPRD par le Conseil d'administration,

Si nécessaire une délibération modificative sera proposée à l'assemblée dès la réception du rapport budgétaire 2020 du Conseil départemental et de l'ARS,

**La Vice-Présidente propose :**

- ♦ **DE VOTER** l'EPRD exécutoire 2020 des deux EHPAD,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré.

Décide avec 7 pour et une abstention.

- ♦ **DE VOTER** l'EPRD exécutoire 2020 des deux EHPAD,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Transformation de poste au sein de l'EHPAD « Les Chênes Verts »**

La Vice-Présidente informe l'assemblée de l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement de grade pour passer au grade supérieur au sein de l'EHPAD « Les Chênes Verts ».

La Vice-Présidente informe le conseil d'administration que la dépense liée à l'avancement de grade est inscrite sur l'EPRD 2020.

**Voici le détail de la proposition au 1<sup>er</sup>/03/2020 :**

<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>PROPOSITION</b>
1 Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (1 ETP)	1 Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe (1 ETP)

Considérant que rien ne s'oppose à la transformation de ce poste,

**La Vice-Présidente propose :**

- ♦ **DE TRANSFORMER** le poste à la date proposée,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **DE TRANSFORMER** le poste à la date proposée,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## **11. Transformation de poste au sein de l'EHPAD « Les Chênes Verts »**

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent en tant qu'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe au sein de l'EHPAD « Les Chênes Verts » depuis plusieurs années.

La Vice-Présidente rappelle l'accord du Président du CCAS à la fin de l'année 2019 en faveur du recrutement d'un agent sur disponibilité pour convenances personnelles.

Il convient de transformer le poste vacant afin de le positionner au grade d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> grade d'accès à l'emploi de cuisinier en vue d'un recrutement sous condition de concours.

**Voici le détail de la proposition au 1<sup>er</sup>/04/2020 :**

SITUATION ACTUELLE	PROPOSITION
1 Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (1 ETP)	1 Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (1 ETP)

Considérant que rien ne s'oppose à la transformation de ce poste,

**La Vice-Présidente propose :**

- ♦ **DE TRANSFORMER** le poste à la date proposée,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **DE TRANSFORMER** le poste à la date proposée,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## **12. Intervention d'une arthérapeute en animation au sein de l'EHPAD « Les Chênes Verts »**

La Vice-Présidente informe l'assemblée que dans le cadre des animations, l'EHPAD Les Chênes Verts souhaite recruter pour 3 mois une arthérapeute venue en octobre 2019 réaliser un atelier gratuit de démonstration auprès des résidents.

**Les bénéficiaires et les objectifs de la prestation d'une arthérapeute :**

L'intervenant réalisera sa prestation auprès des résidents en après-midi une fois par mois entre mars et mai 2020. L'intervenant réalisera ses prestations en accord et en collaboration avec l'animatrice des EHPAD.

Pour les participants, cet atelier devrait permettre :

- de les sortir de l'isolement, de partager un moment de convivialité et de détente.
- de se remettre à dessiner après des années d'interruption, en recontactant sa créativité, en renouant avec les joies simples et la spontanéité de l'enfance.
- de favoriser une écoute active, de la bienveillance

**Temps d'intervention pour chaque EHPAD**

La présence de l'arthérapeute serait au maximum d'1h à 1h30 par prestation.

**Le coût des interventions de l'arthérapeute**

Le coût s'élève à 50€ TTC par prestation et sera pris en charge par l'EHPAD « Les Chênes verts ». La Vice-présidente explique qu'il est possible de contractualiser cette prestation avec un intervenant, au moyen d'une convention établie suivant le modèle joint à cette délibération.

**La Vice-Présidente propose :**

- ◆ **DE L'AUTORISER** à signer la convention avec une arthérapeute à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et ce pour 3 mois, soit jusqu'au 31/05/2020,
- ◆ **DE L'AUTORISER** à rémunérer à hauteur de 50€ par prestation l'arthérapeute recrutée,
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ **DE L'AUTORISER** à signer la convention avec une arthérapeute à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et ce pour 3 mois, soit jusqu'au 31/05/2020,
- ◆ **DE L'AUTORISER** à rémunérer à hauteur de 50€ par prestation l'arthérapeute recrutée,
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## **AIDE SOCIALE LEGALE**

## **AIDE SOCIALE EXTRA LEGALE**

## **ANNEXES**

## **QUESTIONS DIVERSES**

## **PROCHAIN CA**

La date du prochain CA sera communiquée ultérieurement.

La séance est levée à 15H30